

Compte rendu de la séance du lundi 01 février 2016

Sous la Présidence du Maire, GIRAUD-GUIGUES Bernard

Présents :

Monsieur Bernard ANCIAN, Madame Isabelle BAILLY CHARPY, Monsieur Jean-Marc BERNE, Madame Evelyne BERTHET, Monsieur Jean-Paul BUGNET, Monsieur Jean-Marie CHAIMBAULT, Madame Viviane DEL NEGRO, Madame Nathalie GERBER, Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES, Monsieur Bertrand GUYOT, Madame Marie-Claude JAVIS-VILLARD, Madame Nathalie LEGER, Monsieur Frédéric LEROY, Madame Nelly MARÉCHAL, Madame Pierrette MARMONIER, Monsieur André MARTINOD, Monsieur Marcel MARTINOD, Monsieur Jean-Claude MINET, Madame Guylaine NICOD, Madame Pascale NIOGRET, Monsieur Richard NIOGRET, Monsieur Vincent OLLIER, Madame Marie PASSARD, Monsieur Bernard PERRET, Monsieur Emmanuel PHILIPPE, Madame Marie-Josèphe REYDELLET, Madame Marie-Hélène RICAULT, Madame Delphine RICHARD, Madame Catherine RIVIERE, Monsieur Jean ROCHE, Monsieur Marc SENE, Monsieur Renaud TROCCON, Madame Claudine VALLOT, Monsieur Jacques VINCENT-FALQUET, Monsieur Abel VUAILLAT

Excusés :

Monsieur Nicolas CONTY, Monsieur Jean-Yves MONTANGE, Monsieur Jacques PUVILLAND

Absents :

Monsieur Jean-Louis GENESSAY, Madame Victoire VUAILLAT, Madame Laura VUILLERMET

Secrétaire(s) de la séance: Isabelle BAILLY CHARPY

Début de séance à 20h00

Ordre du jour:

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2016
2. Élection d'un secrétaire de séance
3. Détermination du nouveau nombre d'adjoints
4. Élection des adjoints
5. Désignation et composition des commissions communales
6. Élection du délégué auprès de la SEMCODA
7. Election des délégués auprès de la MARPA
8. Désignation des délégués (3) et suppléants (3) au Syndicat Mixte du Plateau de Retord.
9. Réhabilitation de la salle des fêtes du Grand-Abergement : approbation du marché pour les travaux
10. Travaux sur réseau d'eau au Petit-Abergement, étude complémentaire captage des Vuires et schémas directeurs d'eau et d'assainissement : approbation du marché pour les travaux.
11. Adhésion de la commune nouvelle à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.
12. Questions diverses
 1. Programmation des réunions des commissions
 2. Mise à disposition du Cercle à l'occasion de la fête du jeu organisée par Ain'Terlude en Bugey
 3. Divers

Délibérations ajoutées à l'ordre du jour:

- Syndicat Mixte du Plateau de Retord : modification statutaire

Délibérations du conseil:

***Détermination du nombre des adjoints (DE 2016 026)**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2016-2 du 4 janvier 2016

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire huit Adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

DE FIXER le nombre d'adjoints au Maire à ONZE

***Election des adjoints (DE 2016 027)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à onze,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. ANCIAN Bernard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier adjoint au maire.

M. ROCHE Jean ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

M. PERRET Bernard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

M. TROCCON Renaud ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième adjoint au maire.

Mme DEL NEGRO Viviane ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Cinquième adjoint au maire.

Mme RIVIERE Catherine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Sixième adjoint au maire.

M. VINCENT-FALQUET Jacques ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Septième adjoint au maire.

Mme NIOGRET Pascale ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Huitième adjoint au maire.

M MARTINOD Marcel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Neuvième adjoint au maire.

M VUAILLAT Abel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Dixième adjoint au maire.

M LEROY Frédéric ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Onzième adjoint au maire.

***Détermination et composition des commissions communales (DE 2016 028)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de former des commissions et de désigner leurs représentants. Il précise qu'il est membre de droit de chaque commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire :

1-Finances

ANCIAN Bernard

ROCHE Jean

REYDELLET Marie-Josèphe

VALLOT Claudine

GUYOT Bertrand

LEROY Frédéric

PERRET Bernard

2-Scolaire-Enfance- Jeunesse

ROCHE Jean

ANCIAN Bernard

PASSARD Marie

LEGER Nathalie

RIVIERE Catherine

PHILIPPE Emmanuel

BAILLY CHARPY Isabelle

JAVIS-VILLARD Marie-Claude

NIOGRET Pascale

RICHARD Delphine

3-Eau-Assainissement

PERRET Bernard

ROCHE Jean

ANCIAN Bernard

VUAILLAT Abel

MARTINOD André

VINCENT-FALQUET Jacques

BERNE Jean-Marc

SENE Marc

BUGNET Jean-Paul

RIVIERE Catherine

7-Employés communaux / Déneigement

VINCENT-FALQUET Jacques

ROCHE Jean

ANCIAN Bernard

MARMONIER Pierrette

PASSARD Maire

VALLOT Claudine

MARTINOD André

VUILLERMET Laura

DEL NEGRO Viviane

VUAILLAT Abel

LEROY Frédéric

PUVILLAND Jacques

8-Sociale

NIOGRET Pascale

ROCHE Jean

ANCIAN Bernard

MARECHAL Nelly

NICOD Guylaine

JAVIS-VILLARD Marie-Claude

LEGER Nathalie

GERBER Nathalie

NIOGRET Richard

RICHARD Delphine

4-Développement économique- Agriculture

TROCCON Renaud
ANCIAN Bernard
ROCHE Jean
VUAILLAT Victoire
VUAILLAT Abel
BAILLY CHARPY Isabelle
PUVILLAND Jacques
GUYOT Bertrand
MARECHAL Nelly
BERNE Jean-Marc

5-Batiments-Travaux-Accessibilité

DEL NEGRO Viviane
ANCIAN Bernard
ROCHE Jean
MARMONIER Pierrette
CHAIMBAULT Jean-Marie
REYDELLET Marie-Josèphe
MARECHAL Nelly
SENE Marc
RICHARD Delphine
MINET Jean-Claude
PERRET Bernard

6- PLU/SCOT

RIVIERE Catherine
ROCHE Jean
ANCIAN Bernard
REYDELLET Marie-Josèphe
GUYOT Bertrand
MONTANGE Jean-Yves
BAILLY CHARPY Isabelle
PERRET Bernard
BERNE Jean-Marc

9-Animation-Communication- Associations

MARTINOD Marcel
ROCHE Jean
ANCIAN Bernard
LEGER Nathalie
RICAULT Marie-Hélène
GERBER Nathalie
RIVIERE Catherine
LEROY Frédéric
MONTANGE Jean-Yves
NIOGRET Richard
RICHARD Delphine
GUYOT Bertrand
VINCENT-FALQUET Jacques

10-Voirie-Forêts-Chemins forestiers

VUAILLAT Abel
ROCHE Jean
ANCIAN Bernard
BUGNET Jean-Paul
BERNE Jean-Marc
OLLIER Vincent
NICOD Guylaine
MARTINOD Marcel
VUILLERMET Laura
VINCENT-FALQUET Jacques
PERRET Bernard
NIOGRET Richard
MARTINOD André
MARMONIER Pierrette
NIOGRET Pascale

11-Tourisme

LEROY Frédéric
ROCHE Jean
ANCIAN Bernard
VALLOT Claudine
DEL NEGRO Viviane
OLLIER Vincent
VINCENT-FALQUET Jacques
BAILLY CHARPY Isabelle
LEGER Nathalie
MARTINOD Marcel

*Désignation du délégué auprès de la SEMCODA (DE 2016 029)

Monsieur le maire informe l'assemblée que le renouvellement du conseil municipal entraîne le renouvellement des membres appelés à représenter la commune dans les différentes structures intercommunales dont la SEMCODA.

3 délégués titulaires doivent être désignés pour représenter la commune lors des commissions d'attribution de logement auprès de l'agence SEMCODA dont elle dépend.

Monsieur le Maire est membre de droit de la commission d'attribution des logements.

A l'unanimité des membres présents :

-Mme NIOGRET Pascale

-Mme LEGER Nathalie

-M. VINCENT-FALQUET Jacques

sont désignés en qualité de titulaires.

***Election des délégués auprès de la MARPA (DE 2016 030)**

Le conseil municipal charge M. le maire de transmettre cette délibération à Mme la Sous-préfète de Belley et d'informer Monsieur le Président de la SEMCODA de cette décision
Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune auprès de la MARPA de Brénod comme prévu dans les statuts, à savoir le maire de la commune, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Il rappelle que le Maire est membre de droit de la MARPA.
Il est procédé à l'élection des délégués.

A l'unanimité des membres présents, sont élus :

-**M. MINET Jean-Claude**, délégué titulaire

-**Mme MARECHAL Nelly**, déléguée suppléante

***Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Plateau de Retord (DE 2016 031)**

Monsieur le maire informe le conseil qu'il convient de procéder à l'élection des délégués auprès du Syndicat Mixte pour l'équipement et l'animation du Plateau de Retord et du Haut-Valromey (Syndicat Mixte) comme prévu dans les statuts, à savoir 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

IL est procédé à l'élection des délégués.

A l'unanimité des membres présents, sont élus :

- délégués titulaires :

***M. VINCENT-FALQUET Jacques**

***M. ROCHE Jean**

***M. ANCIAN Bernard**

- délégués suppléants :

***M. LEROY Frédéric**

***Mme JAVIS-VILLARD Marie-Claude**

***M. Bernard GIRAUD-GUIGUES**

***Schémas directeurs eau potable et assainissement / Etude complémentaire sur le captage des Vuires (DE 2016 032)**

Monsieur le Maire rappelle la consultation restreinte conforme au code des Marchés Publics lancée pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable et d'eaux usées ainsi que l'étude complémentaire de vulnérabilité de la source des Vuires de la commune déléguée de LE PETIT ABERGEMENT.

Il expose le compte rendu de la commission d'appel d'offre qui s'est réuni le 29/01/2015 pour procéder à l'analyse des offres.

Deux cabinets ont répondu avant la clôture de la consultation restreinte :

BARON INGENIERIE 242 rue Maurice Herzog Actipole n°5 73420 Le Viviers du Lac

HYDRETTUDES 815 route de Champ Farçon 74370 Argonay

L'entreprise INGEROP n'a pas répondu à la consultation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir le cabinet HYDRETTUDES, offre la mieux disante pour un montant totale de **78 417€ H.T.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette consultation.

***Adhésion à l'Agence d'Ingénierie de l'Ain (DE 2016 033)**

Monsieur le Maire présente le fonctionnement de l'Agence d'Ingénierie de l'Ain qui propose une assistance technique, juridique ou financière ainsi que de l'information dans différents domaines. Les communes de Le Petit Abergement, Le Grand Abergement et Hotonnes y adhéraient déjà pour un montant annuel d'environ 200€ chacune et bénéficiaient déjà de leur conseils et interventions de qualité. L'adhésion de la commune nouvelle seraient de 356,50€ soit 0.50 par habitant soit une économie de 440€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

- **D'ADHERER** à l'Agence Départementale d'Ingénierie et d'en approuver les statuts,

***Modification statutaire : Syndicat Mixte du Plateau de Retord (DE 2016 034)**

Lors de la séance du Comité Syndical du 20 janvier 2016 afin d'intégrer les communes nouvelles, les membres du conseil syndical ont approuvé à l'unanimité la proposition de modifications des statuts suivante :

Article 1 - Constitution - Modifié

Les communes : Le Poizat et Lalleyriat deviennent La Commune Le Poizat-Lalleyriat

Les communes : Hotonnes, Songieu, Le Grand Abergement deviennent la Commune Haut Valromey

Article 4 - Compétences : Pas de Modification - elles restent identiques au périmètre initial avant la fusion

Article 7 – Comité Syndical

7.1 Composition - Modifié

Le comité syndical sera composé comme suit :

11 titulaires et 11 suppléants pour le Département de l'Ain,

1 titulaire et 1 suppléant pour la commune de Châtillon-en-Michaille,

3 titulaires et 3 suppléants pour la commune nouvelle de Haut Valromey,

1 titulaire et 1 suppléant pour la commune d'Injoux-Génissiat.

1 titulaire et 1 suppléant pour la commune de Nantua,

2 titulaires et 2 suppléants pour la commune nouvelle de Le Poizat - Lalleyriat

Le suppléant est appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire.

Article 10 : Contribution des Membres (Modifié)

Il est proposé de maintenir une clé unique pour les appels de cotisations sur les deux budgets. La compétence « développement touristique du Plateau de Retord et du Haut Valromey » et la compétence « ski nordique » sont regroupées au sein du Budget Principal

Les communes nouvelles cotisent avec un pourcentage correspondant à la somme des pourcentages des communes fusionnées.

10-1 : Au titre des compétences « développement touristique du Plateau de Retord et du Haut-Valromey » et « Ski nordique », elles sont regroupées dans le Budget Principal

La contribution des membres aux dépenses induites par la compétence « développement touristique du Plateau de Retord et du Haut-Valromey » et « Ski nordique » s'effectuera de la manière suivante :

Ancien taux 2015	Collectivités	Nouveau taux à compter de 2016 Après fusion
75,00 %	Département de l'Ain,	75,00 %
4,94 %	Commune de Châtillon-en-Michaille,	4,94 %
7,98 % + 1.82 + 0.87	Commune de Haut Valromey	10.67 %
0,77 %.	Commune d'Injoux- Génissiat.	0,77 %.
2,38 %	Commune de Nantua,	2,38 %
3,41 % + 2.83	Commune de Le Poizat – Lalleyriat,	6.24 %
100.00 %	TOTAL	100.00 %

10-2 : Au titre de la compétence « ski alpin » dans le budget des téléskis

La contribution des membres aux dépenses induites par la compétence « ski alpin » s'effectuera de la manière suivante sur le budget des Téléskis :

Ancien taux 2015	Collectivités	Nouveau taux à compter de 2016 Après fusion
75,00 %	Département de l'Ain,	75,00 %
4,94 %	Commune de Châtillon-en-Michaille,	4,94 %
7,98 % + 1.82 + 0.87	Commune de Haut Valromey	10.67 %
0,77 %.	Commune d'Injoux- Génissiat.	0,77 %.
2,38 %	Commune de Nantua,	2,38 %
3,41 % + 2.83	Commune de Le Poizat – Lalleyriat,	6.24 %
100.00 %	TOTAL	100.00 %

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, chaque membre du Syndicat Mixte doit approuver dans un délai de trois mois à compter la réception de ce courrier le projet de modification ci annexé. A défaut de réponse dans les trois mois à venir, votre réponse est considérée positive.

Le Syndicat Mixte fera entériner ces statuts par arrêté préfectoral et ils seront applicables dès réception du dit arrêté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
VALIDE les modifications statutaires ci-dessus exposées.

***QUESTIONS DIVERSES**

- Réseau d'eau Le Petit Abergement : un point est fait sur l'avancement de la réhabilitation du réseau d'adduction d'eau.
- Réhabilitation de la salle des fêtes de Le Grand Abergement : l'ouverture des plis a eu lieu mais les conclusions de l'analyse des offres ne sont pas encore établies.
- AIN'TERLUDE : Le conseil accepte de prêter gracieusement la salle du Cercle pour le week end du 28/05/2016 à l'occasion de la fête du jeu sous condition de rendre la salle propre.
- TOUR DE FRANCE : Un groupe de travail sera mis en place afin d'organiser des événements autour de cette épreuve sportive pour valoriser le territoire. La commission communication se charge de sa mise en place. Le Conseil Départemental attend une réponse avant fin février pour savoir si la commune participera à l'organisation d'évènements.
- MARPA : un logement T1 BIS est disponible.
- Monsieur le Maire rappelle que le travail en amont des commissions est important pour le bon déroulement des conseils municipaux.
- Réunions des commissions :
 - *Communication Animation/Communication/Association : Mercredi 10/02/2016 à 19h30
 - *Commission Scolaire /Enfance/Jeunesse : Mercredi 03/02/2016 à 10h30 et mercredi 10/02/2016 à 15h00 (2 réunions)
 - *Commission Voiries/Forets/ Chemins forestiers : Vendredi 5 février 2016 à 20h00

La séance est levée à 23h20

